

**Extrait du registre des délibérations**

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni  
L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six mars

**Convocations transmises par voie dématérialisée le 21 mars 2025**

---

Le Comité Syndical s'est réuni une première fois le 21 mars 2025. Le quorum n'ayant pas été atteint, vu les articles L5711-1, L5211-1 et L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical est réuni une seconde fois et le quorum n'est pas requis.

---

**ETAIENT PRESENTS (article L.2121-23) :**

- **Tours Métropole Val de Loire :**  
Messieurs Christian GATARD et Patrick NOGIER
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**  
Messieurs Christophe DUVEAUX et Gérard SERER
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**  
Monsieur Alain JAUEN

**ETAIENT EXCUSES :**

- **Tours Métropole Val de Loire :**  
Mesdames et Messieurs Frédérique BARBIER, Anne BLUTEAU, Christophe BOULANGER, Thierry CHAILLOUX, Sébastien CLEMENT, Philippe CLEMOT, Olivier CONTE, Cédric DE OLIVEIRA, Christian DRUELLE, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Francis GERARD, Jean-Patrick GILLE, Michel GILLOT, Aude GOBLET, Laure JAVELOT, Patrick LEFRANCOIS, Christophe LOYAU-TULASNE, Sébastien MARAIS, Florent PETIT, Laurent RAYMOND, Bertrand RENAUD, Catherine REYNAUD, Bertrand RITOURET, Régis SALIC, Nathalie SAVATON, Cathy SAVOUREY, Bernard SOL, Didier VALLEE, Alice WANNERROY
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**  
Mesdames et Messieurs Janick ALARY, Gilles AUGEREAU, Alain BENARD, Jean-François CESSAC, Pascale DEVALLEE, Claude GARCERA-TRIAY, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Jacques LEMAIRE, Franck MAZET, Vincent MORETTE, Brigitte PINEAU, Nicolas TOKER, Axelle TREHIN
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**  
Mesdames et Messieurs, Fabien BARREAU, Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Stéphane de COLBERT, Isabelle DELACOTE, Frédéric DUPEY, Alain ESNAULT, Jean-Christophe GASSOT, Sylvia GAURIER, Éric LOIZON, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGE, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD

**POUVOIRS :**

- Mme Brigitte PINEAU donne pouvoir à M. Gérard SERER

## 25/03/04 – MONTANT DE LA COTISATION EN 2025 DES MEMBRES DU SYNDICAT

Monsieur Christian GATARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

L'article 8 des statuts du SMAT dispose que les recettes du Syndicat Mixte comprennent :

1. Les contributions financières de ses membres, au prorata de leur population respective.
2. Les subventions qui pourront être obtenues auprès de l'Union Européenne, de l'État, de la Région Centre et du Département d'Indre-et-Loire.
3. Les subventions et recettes diverses.

Au vu des orientations budgétaires et compte-tenu de l'affectation du résultat de l'exercice de l'année précédente, présentée au compte administratif approuvé en séance, le montant de la contribution des membres du Syndicat pour l'année 2025 est fixé à 0,51 € par habitant afin d'équilibrer le budget primitif pour cet exercice.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5212-19,

- **FIXE**, pour l'année 2025, à 0,51 € par habitant la contribution des membres du Syndicat.



Le Président,

A handwritten signature in red ink, appearing to read "Christian GATARD".

Christian GATARD